

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: GINGER SOPRONER	Echantillon prélevé par	: SOPRONER
N° d'enregistrement	: 2300680	Date de prélèvement	: 14/02/23 à 10:15
Nature du prélèvement	: EAU SOUTERRAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 14/02/23 à 12:40
Lieu du prélèvement	: GADJI - PA2	Date début d'analyse	: 14/02/23
Type du prélèvement	: AUTRE	Date de validation	: 17/02/23
Niveau du prélèvement	: AUTRE	Température du contenant	: 7,8°C

Valeurs mesurées	Unité mesure	Limite de Quantification
------------------	--------------	--------------------------

PARAMETRES INDÉSIRABLES

Carbone organique total..... (Méthode d'analyse : SPECTROM. D'ABS. MOLEC.)	430,0	mg/l en C	0,5
Azote total..... (Méthode d'analyse : SPECTROM. D'ABS. MOLEC.)	116,0	mg/l en N	0,5
Phosphore..... (Méthode d'analyse : SPECTROM. D'ABS. MOLEC.)	2,3	mg/l en P	0,1

PARAMETRES CHIMIQUES

ST-DCO (2)..... (Méthode d'analyse : ISO 15705)	1590	mg/l en O2	3
--	------	------------	---

(2) Paramètre couvert par l'accréditation

COMMENTAIRES :

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
 - Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
 - Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
 - Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.
- Il est interdit d'utiliser la marque d'accréditation COFRAC, en dehors de la reproduction intégrale du rapport d'analyses.
- Le laboratoire de la CDE n'est pas responsable de toutes informations fournies par le client et pouvant affecter la validité des résultats.
- La mesure de la température du contenant est réalisée par le laboratoire à la réception de l'échantillon.

Nouméa, le 17 Février 2023



La Responsable des Laboratoires
VANESSA LAVIGNE

ENCAN/13

Indice de révision : a